AVEYRON
MAIRIE
SAINT-LAURENT D'OLT

12560

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 juin 2025

sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Absents excusés : CALY Martine – DODINET Elisabeth – LAURIOL Nathalie – MEILLET Marie Noëlle

Monsieur Andréas LEMONTZIS est nommé secrétaire de séance

❖ Le procès-verbal du 30 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

- Bar restaurant tiers-lieu

Plusieurs entreprises procèdent aux finitions de ce chantier qui a donné toute satisfaction tant à la Municipalité qu'à madame l'architecte.

Un petit ajout a été fait avec l'entreprise Martel pour la création de l'enseigne.

La réception de chantier aura lieu le 12 juin 2025 et son inauguration se tiendra le 2 juillet 2025 à 11 heures où la population Saint-Laurentaise sera conviée.

L'ouverture du lieu se fera courant du mois de juillet également.

- Réseau de chaleur

Les réunions de chantier se tiennent le lundi à 14 heures 30. Le terrassement de la future chaufferie est en cours et le déroulement des travaux se fera de la manière suivante : la dernière quinzaine de juin, les travaux se feront sous la maison de retraite, 1ère quinzaine de juillet, ils se tiendront dans la rue du Barry et la 2ème quinzaine de juillet, Place de la Mairie.

Durant la phase des travaux dans la rue du Val d'Olt, une attention particulière sera portée sur le respect du bon fonctionnement de l'EHPAD avec un accès laissé libre aux véhicules de secours et de livraison, sous le contrôle du bureau Véritas.

Les entreprises interviendront pour la mise en place des sous-stations au bar, à l'ancien presbytère, dans la cave de l'école ainsi qu'à la médiathèque. L'entreprise Inéo sera chargée des tranchées et l'entreprise Conte, de la reprise des enrobés.

- Aire de jeux : un nouvel équipement sera installé dans le parc de la médiathèque.
- Voirie :
  Communautaire : des travaux de voirie seront réalisés à la Vercuéjols et dans la ZAE de Blanquefort. Un devis a été demandé pour le quartier de Patac.

Communale : en haut du hameau du Bez, une rue est à refaire, un devis a été demandé à l'entreprise Conte.

- La borne à incendie qui avait été endommagée par un véhicule dans la rue principale a été réparée.

LE POINT SUR L'EPICERIE

Après quelques semaines de fonctionnement, sa gestion est en train de se mettre en place, avec notamment quelques ajustements au niveau de l'approvisionnement et des quantités à prévoir.

Depuis le 1er juin, le commerce est ouvert aussi les après-midis.

DELIBERATIONS

1- Un dernier lot reste à vendre à la ZAE mais la compétence de ce lieu étant passé à la Communauté de Communes, il y a lieu de le vendre à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

2- Pour l'achat de l'équipement à mettre dans le parc de la médiathèque, une délibération est nécessaire pour solliciter une aide financière à hauteur de 4 450 euros.

Adoptée à l'unanimité.

3- Dans le cadre de l'accueil des enfants qui se fait au centre de loisirs de l'OSCA, une aide financière a été demandée afin d'aider les familles qui n'ont pas de solution pour faire garder leurs enfants durant les vacances. Cette aide ne concernerait bien sûr, que les enfants de notre commune et dans la mesure où il reste des places au sein de la structure. La somme demandée à la commune est de 6 euros par jour et par enfant sur le montant de 25 euros que coûte la journée aux parents.

Adoptée, (uniquement pour l'année 2025, année test)
avec 10 voix pour et 1 voix contre

4- Une demande est arrivée en mairie concernant le problème du stationnement dans la rue du Château, avec une proposition d'achat ou de location d'un emplacement.
Après en avoir discuté, les membres du conseil, à l'unanimité, décident qu'il ne sera pas loué, acheté ou réservé d'emplacement dans cette rue ni dans aucune autre rue de la commune, que les habitants y soient présents à l'année ou non.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Vente d'herbe : comme chaque année, la commune met en place une vente d'herbe sur la parcelle située à Palach et lance un appel d'offres. Cette année, c'est le GAEC d'ESTABLES qui a obtenu la vente au prix de 310.51 euros.
- Concernant l'assainissement du hameau de Canet d'Olt, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Pascal LACROIX, agriculteur et habitant du hameau, qui accepte que la commune passe par son terrain et que nous puissions élargir le chemin, pour lequel, il donnerait un peu de terrain. De cette façon, nous gagnons environ 100 mètres de tuyau. Un levé topographique va être réalisé par Monsieur Fourcadier.

- Comme il a été indiqué sur le blog de la mairie, certains chiens posent problème sur le village, occasionnant des plaintes régulières auprès du secrétariat et du Maire. Devant ces plaintes régulières, la mairie se trouve quelque peu dépourvue de moyens, surtout lorsque le propriétaire n'est pas identifié. Nous ne pouvons que faire appel à la responsabilité des maîtres et leur demander, une fois encore, de garder leur animal dans leur propriété et tenus en laisse dans la rue, surtout lorsque le chien se montre agressif. De même, pour les déjections laissées dans les rues et les parcs, des distributeurs sont à disposition mais nous constatons quotidiennement que certains maîtres ne les utilisent toujours pas.
- Assainissement collectif : La Communauté de Communes réalise à compter du 1er avril 2025 les diagnostics assainissement collectif avant-vente demandés par les études notariales, au tarif de 150 euros. Elle a également institué un tarif de participation au financement de l'assainissement collectif, cette participation est due une seule fois au moment du 1er raccordement et dans certains cas d'extension et de changement de destination.

  Pour mémoire, les tarifs fixés sont les suivants : Constructions nouvelles : 2000 euros ; changement de destination : 500 euros ; passage du non collectif au collectif : 500 euros, les frais de travaux étant à la charge du pétitionnaire.

- Depuis le début du mois, des ostéopathes mobiles sont présents sur le parking de la pharmacie et vous reçoivent sur rendez-vous. Toutes infos à ce sujet sont disponibles en mairie.
- Monsieur le Maire a été contacté par un kinésithérapeute qui souhaiterait s'installer sur le village. Une rencontre aura lieu prochainement en mairie.

La séance est levée à 22 heures 15

Prochain conseil le 9 juillet 2025